



CHEMIN DE SELECTION
PATINAGE ARTISTIQUE
DANSE SUR GLACE
SAISON 2008/2009

Chemin de sélection validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 1

15/07/2008

Sommaire

- I Préambule**
- II Les Commissions**
- III Inscription sur les Listes Nationales et les listes Fédérales**
- IV Sélections nationales**
- V Sélections internationales**
- VI Participations aux Galas**
- VII Avenant GP Junior**

I - PREAMBULE

Le Président de la F.F.S.G :

- après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions et championnats nationaux sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux sous l'égide de l'I.S.U.

Le Directeur Technique National :

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (M.S.J.S.V.A.) après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions, les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
- est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemin de sélection* » précisant pour la saison 2008/2009 :

- les critères d'inscription sur la liste nationale des sportifs de haut niveau (catégories Elite, Senior, Jeune), sur la liste nationale des sportifs Espoirs.
- les règles de sélection pour les compétitions nationales : Master's, Championnats de France Elite.
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence,

Précision :

Le document intitulé « chemin de sélection » pour le patinage artistique (P.A.) et la danse sur glace (D.G.) n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

II – LES COMMISSIONS

A – Commission de sélection (CS)

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections nationales et internationales, ainsi que les tests de sélection, à la validation du B.E.

Elle participe à la définition de la politique sportive du P.A. et de la D.G. qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant ;
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau ou son représentant ;
- le Directeur Technique National (DTN) ou son représentant ;
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

la commission de sélection prendra obligatoirement l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS, qui sont rendus à l'issue de réunions, de conférences téléphonées, d'envois de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres sont consignés dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions par procès verbal.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

B – Commission Technique et Pédagogique (CTP)

La Commission Technique et Pédagogique se réunit régulièrement sur convocation du Directeur Technique National.

La CTP peut être réunie en séance plénière ou être consultée par conférence téléphonique ou par écrit.

COMPOSITION

- o le Directeur Technique National et/ou son représentant ;
- o le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- o les Entraîneurs nationaux en charge d'athlètes membres du collectif Vancouver 2010 ;
- o un représentant de la Maison des Entraîneurs en charge d'athlètes membres des collectifs Sochi 2014 ;
- o un représentant des contrôleurs techniques sur la liste de l'I.S.U, désigné par la CFOA ;
- o des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale ;

ROLE

Elle participe activement à la vie technique et pédagogique de la F.F.S.G. afin de :

- o émettre des propositions pour les sélections des équipes de France
- o proposer des documents techniques et pédagogiques
- o participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale
- o proposer annuellement les modifications à apporter au « chemin de sélection » et aux règlements sportifs fédéraux
- o proposer des actions de formation continue des cadres

III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES ET LES LISTES REGIONALES

Remarques générales :

- Même s'ils remplissent les critères permettant d'être inscrits sur les listes de la catégorie supérieure les athlètes peuvent, en fonction des quotas, être inscrits sur les listes correspondant à leur catégorie d'âge.
- La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée
 - par sanction disciplinaire
 - par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
 - pour dopage.

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale du Ministère des Sports, s'engage, tel que prévu par la Loi, à respecter les principes et valeurs de la Charte du Sport de Haut Niveau.
Charte consultable sur le site : www.jeunesse-sports.gouv.fr

3.1. Critères d'inscription sur la liste Espoir

La liste des Sportifs Espoirs est arrêtée tous les ans au 1^{er} novembre par le Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, sur proposition du Président de la F.F.S.G. après validation du B.E.

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 11

Il est institué une liste des sportifs Espoirs regroupant les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

En patinage artistique, pour figurer sur cette liste les sportifs de plus de 12 ans doivent réaliser l'une des conditions suivantes :

- être classé parmi les 10 premiers au Championnat de France Minime, pour les garçons ;
- être classé parmi les 15 premiers au Championnat de France Minime, pour les filles ;
- être classé parmi les 10 premiers au Championnat de France Novice, pour les filles et les garçons ;
- être classé parmi les 10 premiers au Championnat de France Junior, pour les filles et les garçons ;

Couples :

- être classé parmi les 2 premiers au Championnat de France Novice ;
- être classé parmi les 3 premiers au Championnat de France Junior ;

En danse sur glace, pour figurer sur cette liste les sportifs de plus de 12 ans doivent réaliser l'une des conditions suivantes :

- être classé parmi les 5 premiers au Championnat de France Minime ;
- être classé parmi les 10 premiers au Championnat de France Novice ;
- être classé parmi les 10 premiers au Championnat de France Junior ;

L'inscription sur la liste Espoir est valable 1 an.

3.2. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1^{er} novembre.

A - Catégorie France Elite :

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 4

Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.

Peut être inscrit en catégorie « Elite », tout sportif ayant réalisé l'une des performances suivantes :

- figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

B - Catégories France Senior et France Jeune :

France senior :

En patinage artistique et en Danse sur Glace, peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes lors de la saison sportive 2007-2008:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 5

Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior
- avoir été sélectionné en grand prix Senior,
- avoir été classé parmi les 3 premier(e)s aux championnats de France Elite de Patinage artistique et Danse sur Glace / Etre champion de France Elite pour les couples
- figurer sur le podium du championnat du Monde junior de Patinage artistique ou Danse sur Glace.

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

France Jeune :

En patinage artistique et en Danse sur Glace, peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout(e) sportif(ve) ayant satisfait aux conditions suivantes lors de la saison sportive 2007-2008:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6

Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif (ve) ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats du Monde junior ;
- avoir été sélectionné en Grand Prix junior ;
- avoir été classé parmi les 12 premiers (catégorie Messieurs) et 6 premières (catégorie Femmes) au championnat de France Elite de patinage artistique ;
- avoir été sélectionné au championnat de France Elite de Danse sur Glace ;

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

Remarques :

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le DTN se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout patineur qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique.

Le DTN, au regard des places disponibles, pourra éventuellement inscrire sur la liste des sportifs de haut niveau, des patineurs à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E. et avis de la commission technique et pédagogique.

IV – SELECTIONS NATIONALES

REGLEMENT ET SELECTIONS

Les règlements sportifs fédéraux précisent les règles de sélection et de participation à ces compétitions, à l'exception des Master's et des Championnats de France Elite, dont les sélections sont sous la responsabilité technique du DTN et de la commission de sélection, après validation du B.E.

LES MASTER'S

Objectif

Les MASTER'S ont pour but de vérifier le degré de préparation et de forme des patineurs à l'issue des stages estivaux.

La participation aux MASTER'S est obligatoire pour les patineur(se)s classé(e)s sur la liste HN-MSJSVA, sauf cas d'absence pour inscription à un Grand Prix ISU.

Dates

Du 4 au 5 octobre 2008 à Orléans

Critères de Participation

Tous les athlètes

- qualifiés aux Grands Prix Senior et Junior ;
- inscrits sur les listes Nationales des sportifs de haut niveau (France jeune, France Senior, France Elite)
- répondant aux critères pour être sur liste des S.H.N. au 1^{er} novembre 2008 ;

sont qualifiés d'office en patinage artistique et danse sur glace.

- **En patinage artistique**, pour tout autre athlète, il faut :

- Etre parmi les 3 premiers, hors listes nationales, aux championnats de France Junior, Novice, Minime 2 / 3^{ème} année ;
- Etre parmi les 3 premiers, hors listes nationales, du classement TDF1 en catégories Novice, Junior ;

Le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, de proposer l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et d'un potentiel avéré.

Inscriptions

Les engagements doivent être transmis à la Fédération par les comités de Ligue au plus tard un mois avant la date de l'épreuve même pour les athlètes qualifiés d'office.

Conditions

Etre régulièrement licencié à la fédération à la date d'inscription.

Quotas

Le quota maximum est :

		Seniors	Juniors
Patinage artistique	Filles	12	18
	Garçons	12	18
	Couples	4	4
Danse sur glace	Couples	25	

Chemin de sélection validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

Dates

Du 18 au 21 décembre 2008 à déterminer

Critères de Participation

- Etre âgé :
 - en patinage artistique de 12 ans minimum à la date du 1^{er} juillet précédent le Championnat ;
 - en danse sur glace de 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons à la date du 1^{er} juillet précédant le championnat ;
- Sont sélectionné(e)s d'office à l'issue des MASTER'S les dames & messieurs: sélectionnés en GP Junior et Senior, les places restantes seront attribuées aux patineur(se)s ayant réalisé le meilleur score lors des compétitions suivantes :
 - 1 : Master's ;
 - 2/ TDF1 (du 1^{er} septembre 2008 au 17 décembre 2008) ;
 - 3/ compétitions internationales (saison 2008/2009) inscrites au calendrier ISU et retenues au calendrier fédéral ;

Quotas

Le quota maximum pour les Championnats de France Elite est défini par la commission de sélection après validation du B.E et après avis de la commission technique et pédagogique, ainsi:

En patinage artistique 18 hommes - 12 femmes - 4 couples

En Danse sur glace 10 couples

Compétitions de référence

Les sélections seront arrêtées à partir des résultats (scores) enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après :

- Compétition internationale inscrite au calendrier ISU
- Master's
- Tournoi de France 1^{ère} Division (*)

(*) Sous réserve que le jury de la compétition soit composé au minimum de 2 juges internationaux, de 3 juges nationaux et d'un spécialiste technique inscrit sur la liste nationale.

Le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection (PA OU DG) de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

V- SELECTIONS INTERNATIONALES

REGLES GENERALES

A

(APPLICABLES A TOUTES SELECTIONS EN COMPETITIONS INTERNATIONALES)

Règlements

Les règlements ISU et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles de participation aux compétitions internationales, championnats ISU et aux Grands Prix Junior et Senior.

- A l'issue de la consultation de la C.T.P, après examen des résultats significatifs enregistrés lors des épreuves de références, des éléments réalisés et des scores obtenus, de l'état de forme des sportif (ve)s les sélections sont proposées à la commission de sélection par le DTN.

Résultats significatifs :

- Compétitions nationales et internationales = Podium
- Grand Prix / Junior –Senior = 5 premières places (série) et qualification finale
- Championnat d'Europe = 6 premières places H/F et Danse sur Glace
6 premières places Couples
- Championnat du Monde Junior = 6 premières places H/F et Danse sur Glace
6 premières places Couples
- Championnat du Monde Senior = 8 premières places H/F et Danse sur Glace
8 premières places Couples

Le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, de proposer l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et d'un potentiel avéré.

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire.

Toutefois en cas de force majeure et après examen de la demande motivée de l'intéressé(e), le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, d'accorder ou non, une dispense de participation.

Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.

La sélection d'un(e) sportif(ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par le médecin fédéral.

V- SELECTIONS INTERNATIONALES

REGLES GENERALES

B

INSCRIPTIONS auprès de l'ISU :

GP Juniors : 31 jours avant l'événement

Sélections : selon avenant spécifique, tests de sélections juillet (PA) août (DG)

Monde Juniors : 22 jours avant l'événement (le 30/01/09)

Europe - Monde : 22 jours avant l'événement (Europe le 27/12/08 – Monde le 28/02/09)

Sélections : a) Europe et Monde Junior, consultation de la CTP, au plus tard pour le 23/12/08

b) Monde Senior consultation de la CTP, au plus tard pour, le 3/02/09

Team Leader :

Pour les Championnats ISU, le président de la FFSG désigne le Team Leader de la délégation, le DTN désigne un Team leader assistant.

En dehors des Championnats ISU, le DTN désigne un entraîneur en tant que Team leader parmi ceux convoqués sur la compétition pour accompagner les patineurs.

Le team leader assure les charges et obligations suivantes :

- Présence à la réunion officielle des teams leader
- Paiement des frais logistiques sur place (hors championnats ISU)
- Distribution des informations à la délégation
- Représentation et responsabilité déléguées par le Président de la FFSG
- Transmission du protocole à la FFSG
- Présence obligatoire sur le lieu de l'événement jusqu'au départ du dernier représentant de la délégation française

Pour les championnats ISU le team leader assistant assure les charges et obligations suivantes :

- Paiement des frais logistiques sur place
- Gestion de l'équipe médicale
- Assistance auprès du Team leader

Désignation et prise en charge des entraîneurs :

En fonction des accréditations disponibles et sous réserve des disponibilités financières, la DTN prendra en charge l'entraîneur du ou des patineur(se)s sélectionné(e)s.

Dans le cas de moyens insuffisants, la DTN se réserve le droit de limiter l'encadrement technique et ne prendra en charge qu'un (1) seul entraîneur par catégorie (H/F/C/DG).

Dans cette éventualité, la DTN se réserve le droit de désigner l'entraîneur qui lui semblera le mieux correspondre aux objectifs sportifs poursuivis.

Tout entraîneur non retenu et souhaitant accompagner son athlète pourra en faire la demande, sachant qu'il devra s'engager à assumer les frais afférents.

Calendrier

Le DTN arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, et le présente dans le cadre de sa politique sportive pour validation au B.E.

Principes de sélection (cf. Règles Générales)

- permettre aux patineurs à potentiel de préparer les échéances futures
- permettre aux patineurs ne participant pas aux GP de garder un niveau de performance
- permettre aux athlètes de préparer les échéances importantes

Les athlètes inscrits sur la liste nationale des sportifs en catégorie « **élite** » du ministère peuvent prétendre, à leur demande, à participer à une épreuve internationale de préparation entre les Master's et les championnats de France Elite.

Cette compétition sera prise en charge par la DTN sous réserve de la pertinence de la demande et des disponibilités budgétaires.

Tout club ou patineur peut demander, par écrit, au DTN de participer à une ou plusieurs compétitions internationales ISU, en dehors de celles planifiées par le DTN, à condition que celui-ci juge son niveau technique suffisant, que le club ou patineur puisse en assurer le financement total ou partiel (hébergement, voyage, nourriture) et sous réserve des places disponibles.

GRAND PRIX JUNIOR

Quotas

Les places obtenues pour la saison 2008- 2009 sont fonction de la place de la nation, par catégorie, au championnat junior 2008

Hommes 10 entrées

Dames 7 entrées

Couples 12 entrées

Danse 10 entrées

Critères d'âge

Basés sur les règles générales de l'ISU 2008.

Principes de sélection (cf . Règles Générales)

Patinage artistique

Pour être sélectionnés aux GP Junior les patineurs doivent :

- Faire partie du collectif défini par la Direction Technique Nationale et participer au test de sélection en juillet 2008 . (voir avenant au chemin de sélection pour les Grands Prix Juniors 2008)

Danse sur glace

Pour être sélectionnés aux GP Juniors les couples doivent :

- Faire partie du collectif défini par la Direction Technique Nationale et participer au test de sélection en août 2008. (voir avenant au chemin de sélection pour les Grands Prix Juniors 2008)

Calendrier

Se référer au calendrier ISU de la saison en cours.

Règle de performance

Lors du premier grand prix auquel il participe, tout patineur, patineuse, couple ou danseur ne figurant pas dans les 5 premiers pourrait voir sa seconde participation remise en cause.

GRAND PRIX SENIOR

Le représentant français à la Commission de Management de l'I.S.U. est désigné par le B.E.
Il est porteur des décisions et des propositions de la Commission de sélection.

Critères d'âge

Basés sur les règles générales de l'ISU 2008.

Quotas et critères internationaux de sélection

La commission ISU de management du Grand Prix définit les critères et les quotas de qualification pour chaque patineur(se) en individuel, en couple et en danse sur glace.

Principes de Sélection (cf . Règles Générales)

Les décisions de la Commission de Management de l'I.S.U. sont confirmées par la commission de sélection à l'issue de l'évaluation des Master's 2008.

Le niveau sportif des athlètes fera l'objet d'une évaluation continue afin de déterminer l'attribution des places pour le Trophée Bompard (cf. modalités des contrôles d'entraînement en vue des sélections internationales, format et modalités des tests de sélection)

Calendrier

Se référer au calendrier I.S.U. de la saison en cours.

Règle de performance

Lors du premier grand prix auquel il participe, tout patineur, patineuse, couple ou danseur ne figurant pas dans les 5 premiers pourrait voir sa seconde participation remise en cause.

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Date

Du 19 au 25 Janvier 2008 à HELSINKI (Finlande)

Quotas

Déterminés selon les résultats des championnats d'Europe de l'année précédente.
3 hommes, 1 fille, 2 couples artistiques, 3 couples de danse.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU de la saison 2008.

Principes de Sélection (cf . Règles Générales)

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Grands Prix senior et junior (finale et séries)
- Championnats de France Elite
- Master's
- Compétitions internationales

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

Date

Du 23 février au 1 mars 2009 à OSTRAVA (REPUBLIQUE TCHEQUE)

Quotas

Déterminés selon les résultats au championnat du Monde Junior de l'année précédente.
2 hommes, 1 fille, 1 couple artistique, 2 couples de danse.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008.

Principes de sélections (cf . Règles Générales)

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Championnats d'Europe
- Grands Prix senior et junior (finale et séries)
- Championnats de France Elite
- Master's

CHAMPIONNAT DU MONDE

Date

Du 23 au 29 mars 2009 à LOS ANGELES (USA)

Quotas

Déterminés selon les résultats aux championnats du Monde de l'année précédente.
2 hommes, 1 fille, 1 couple artistique, 3 couples de danse.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008

Principes de Sélection (cf. Règles Générales)

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Championnats d'Europe
- Championnats de France Elite
- Grands Prix senior et junior (finales et séries)
- Championnats du Monde junior

ISU WORLD TEAM TROPHY

Date

Du 16 au 19 avril 2009 à Tokyo (Japon)

Quotas

Déterminés par règlement ISU :
2 Hommes, 2 femmes, 1 Couple PA, 1 Couple DG.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008

Principes de Sélection (cf. Règles Générales)

Au classement ISU par nation, la France doit être classée dans les 6 premières nations.
Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Championnats d'Europe
- Championnats du Monde
- Grands Prix seniors (séries et finales)
- Grands Prix juniors (séries)
- Championnats du Monde junior

Festival Olympique de la Jeunesse Européenne

Date

Du 15 février au 20 février 2009 à SLASK BEDISKY (POLOGNE)

Quotas

Déterminés selon règlement du Comité Olympique Européen.
1 homme, 1 fille, 1 couple Danse sur Glace

Critères d'âge

Individuels

Homme - Femme : être né(e) entre le 1/7/1992 et le 30/6/1994

Couple

Homme : être né entre le 1/7/1990 et le 30/6/1992

Femme : être née entre le 1/7/1992 et le 30/6/1994

Principes de sélections (cf . Règles Générales)

Les sélections seront arrêtées comme définies par les Règles Générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Grands Prix junior (finales et séries)
- Championnats de France Elite
- Master's
- Compétions internationales

UNIVERSIADES

Date

Du 21 février au 25 février 2009 à HARBIN (CHINE)

Quotas

Déterminés selon règlement de la **Fédération Française du Sport Universitaire**

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales ISU 2008

Principes de sélections (cf . Règles Générales)

Les sélections seront arrêtées comme définies par les Règles Générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Grands Prix Senior (finales et séries)
- Championnats de France Elite
- Master's
- Compétions internationales

Chemin de sélection validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

18

**Format et modalités des tests de sélection en vue des
compétitions internationales et des championnats ISU**

Durée du test Une séance de 1h30 à 2 heures maximum sera réservée à cet effet

Patinage artistique

Filles – Garçons et Couples

- Tirage au sort
- Echauffement 6'
- Programme libre I.S.U. de la catégorie concernée, dans son intégralité
- Récupération (10' à 30' max)

- Tirage au sort
- Echauffement 6'
- Programme court I.S.U. de la catégorie concernée, dans son intégralité

Danse sur Glace

- Tirage au sort
 - Echauffement 6'
 - Danse libre I.S.U. de la catégorie concernée, dans son intégralité
 - Récupération (10' à 30' max)

 - Tirage au sort
 - Echauffement 6'
 - Danse originale I.S.U. de la catégorie concernée, dans son intégralité
 - Récupération (10' à 20' max)
- et/ou
- Danses imposées I.S.U. une danse parmi celles de la saison

**Modalités des contrôles d'entraînement en vue des
sélections internationales pour les compétitions et
championnats ISU**

Date inopinée

Lieu sur le site d'entraînement du patineur ou du couple
ou sous forme de regroupement

Modalités exécution des programmes dans leur intégralité
exécution d'éléments techniques si nécessaire

Chemin de sélection validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

VI – PARTICIPATION AUX GALAS

La participation des Sportifs de Haut Niveau (listes SHN) à des galas, est soumise à l'autorisation préalable du DTN.

Galas

La participation (à titre gracieux) des patineur(se)s est obligatoire lors des galas : des Master's et des championnats de France Elite ou des regroupements organisés par la DTN.

La participation des patineurs inscrits sur liste ministérielle de haut niveau reste prioritaire pour:

- Tournée organisée par la FFSG
- Galas organisés par la FFSG (ex : Gala de Noël Courchevel)

Les règles fixées par la fédération imposent :

La participation aux galas concoure à la préparation sportive, notamment à l'amélioration de l'expression artistique et permet aux sportifs d'obtenir des moyens financiers pour couvrir les frais relatifs à la saison sportive.

Toutes les prestations (exhibition ou gala) réalisées par le sportif pour la FFSG feront l'objet d'un contrat spécifique.

Dans la mesure où la « Tournée des Equipes de France » est organisée par la FFSG, la participation du sportif reste prioritaire et pour une durée minimum de 15 jours, sauf cas particuliers justifiés (scolarité- examens etc..)

Pour la participation à d'autres galas que ceux organisés par la FFSG :

- Durant la période de compétition, du 1^{er} septembre à la fin du mois d' avril, de chaque saison sportive, **les sélections en compétitions sont prioritaires sur la participation aux galas**, ces derniers restant soumis à l'autorisation préalable de la FFSG (DTN et Président) au moins 15 jours avant la date de l'exhibition

Toutes prestations restent interdites à moins de 15 jours d'une sélection en compétition internationale.

A l'issue de la saison sportive (avril), l'organisation de galas par des clubs de la FFSG ou la participation a des galas restent libres jusqu'au 31 août suivant, sous réserve que:

- le club organisateur soit en règle statutairement et financièrement vis-à-vis de la FFSG ;
- le club organisateur et le sportif s'engagent, à informer préalablement par courrier ou courriel la FFSG (15 jours avant la manifestation) de la date, du lieu de chacun des galas.

Nota

Lorsque l'accord de la FFSG est nécessaire, celui-ci sera confirmé au sportif et à son club, par écrit.

La FFSG ne peut en aucun cas être l'intermédiaire de l'athlète auprès des organisateurs, sauf si elle-même est organisatrice du gala.

**AVENANT AU CHEMIN DE SELECTION
POUR LES GRANDS PRIX JUNIOR 2008
(cf . Règles Générales)**

PLACES DISPONIBLES :

Hommes : 10
Dames : 7
Couples : 12
Danse : 10

PATINAGE ARTISTIQUE

**TEST DE SELECTION
28/30 juillet 2008 – GRENOBLE**

Le 28 juillet :

Top Jump qualificatif dames + messieurs

Les athlètes ne réunissant pas les minimas imposés par catégorie se verront écartés du processus de sélection.

Minima dames : 4 tentatives

Obligation de réussir à 75 % soit $\frac{3}{4}$ pour chaque triple saut et chaque combinaison :

- 3 triples différents
- Combinaison 3+2
- Combinaison 3+2+2
- 2A

Minima messieurs : 4 tentatives

Obligation de réussir à 75 % soit $\frac{3}{4}$ pour chaque triple saut et chaque combinaison :

- 3S
- 3T
- 3Lo
- 3F
- 3Lz
- Combinaison 3+3
- Combinaison 3+3+2
- 2A

Remarque : les sauts seront validés selon les critères ISU.

Chemin de sélection validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

21

Le 29 juillet :

Short programme dames & messieurs pour les athlètes qualifiés à l'issue du Top Jump ; short programme junior ISU de la saison 2008/2009.

La commission technique tiendra compte de la qualité des composants, du niveau des séquences de pas et des pirouettes qui doivent être au minimum de niveau 2 ainsi que des objectifs individuels qui seront demandés (exemple 3A ou quad)

Le 30 juillet :

Programme long ISU junior de la saison 2008/2009

La commission technique tiendra compte de la qualité des composants, du niveau des séquences de pas et des pirouettes qui doivent être au minimum de niveau 2 ainsi que des objectifs individuels qui seront demandés (exemple 3A ou quad)

PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN VUE DU GRAND PRIX JUNIOR DE COURCHEVEL DU 28 AU 30 AOÛT 2008

En raison des dates du test de sélection (28 au 30 juillet) à Grenoble, et des impératifs d'inscription auprès de l'ISU, la commission technique a décidé la procédure suivante sous réserve de validation au BE.

L'ensemble des patineurs et patineuses participant au test de sélection sera inscrit par ordre alphabétique (titulaires et remplaçants).

SELECTION

A l'issue de ces 3 jours de test, après réunion de la commission de sélection et validation du BE, seront annoncées les sélections pour les 8 grands prix juniors.

DANSE SUR GLACE

TEST DE SELECTION 1/2 AOÛT 2008 - EPINAL

1er août :

Epreuve danse imposée (premier grand prix junior de la saison)

Epreuve danse originale (communication ISU 1496)

2 août : danse libre ISU 2008/2009

PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN VUE DU GRAND PRIX JUNIOR DE COURCHEVEL DU 28 AU 30 AOÛT 2008

En raison des dates du test de sélection (1 et 2 août) à Epinal, et des impératifs d'inscription auprès de l'ISU, la commission technique a décidé la procédure suivante sous réserve de validation au BE.
Les couples participant au test de sélection et ayant participé aux championnats de France juniors 2008 seront inscrits par ordre alphabétique (titulaires et remplaçants).

SELECTION

A l'issue de ces 2 jours de test, après réunion de la commission de sélection et validation du BE, seront annoncées les sélections pour les 8 grands prix juniors.

PATINAGE ARTISTIQUE COUPLE

Test de sélection 1^{er} semaine de septembre 2008.

Exécution du Short Programme et du Programme Long.

SELECTION

A l'issue de ce test, après réunion de la commission de sélection et validation du BE, seront annoncées les sélections pour les 2 grands prix juniors.

Règle de performance

Lors du premier grand prix auquel il participe, tout patineur, patineuse, couple ou danseur ne figurant pas dans les 5 premiers pourrait voir sa seconde participation remise en cause.

(cf . Règles Générales)

Le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, de proposer l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et d'un potentiel avéré.

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire.

Toutefois en cas de force majeure et après examen de la demande motivée de l'intéressé(e), Le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, d'accorder ou non, une dispense de participation.

Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.

La sélection d'un(e) sportif(ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par le médecin fédéral.